



Centre Mobilité et Sports Charte professionnelle

Le Centre mobilité et Sport (CMS) est constitué en une association loi 1901 réunissant une équipe multi-professionnelle ayant pour vocation la prise en charge de patients souffrant de pathologies de l'appareil locomoteur des membres inférieurs.

Ce pôle de santé est animés par des consultants médecins, rhumatologues, médecins du sport, urgentistes ; des chirurgiens orthopédistes spécialisés ; des masseurs- kinésithérapeutes et des podologues.

L'objectif est de répondre aux attentes de la population de nos bassins de vie en offrant une plateforme de santé efficace dotée de spécialistes, au plus proche des patients, disponibles dans de courts délais.

Les acteurs de santé adhérents au Centre Mobilité et Sport ont pour tâche et devoir :

- D'offrir une qualité optimale d'accueil et de soins dans les meilleurs délais
- De faciliter le partage des informations médicales et d'améliorer le parcours de soin du patient
- De participer à des actions de prévention , d'éducation de soins et de suivi sanitaire
- De participer à des démarches d'évaluation et d'enseignements professionnels
- De garantir les règles d'éthiques et de déontologiques médicales

Les professionnels du Centre Mobilité et Sport signataires de la convention s'engagent :

1. A adhérer à l'Association Centre Mobilité et Sport (CMS) et à agir en conformité avec les statuts de l'Association et son règlement intérieur.
2. A assurer des rendez-vous rapides aux demandes des autres professionnels du CMS ou des patients impliqués dans la filière.
3. A être disponible et joignable suivant les règles fixées par le pôle de santé CMS.
4. A partager les données qualitatives et quantitatives de leur activité au sein du pôle par le moyen des fiches de transmission, courriers, e-mail, fax, entre les professionnels signataires de la présente convention. Ce partage d'information s'entend en tenant compte des règles concernant le secret professionnel et des règles déontologiques propres aux différentes professions.
5. A participer au système global d'évaluation mis en place par le CMS.
6. A utiliser des pratiques issues des recommandations de bonnes pratiques et à personnellement assurer au patient les soins consciencieux, attentifs et fondés sur les données actuelles de la science.
7. A participer aux actions de formations et d'enseignements organisés par le CMS au moins une fois tous les ans et à participer aux réunions de coordination proposées par les membres de l'Association.
8. **A adresser le patient préférentiellement à un praticien du Centre Mobilité et Sport mais le patient reste totalement libre du choix de son praticien.**
9. A recevoir tout patient, quel que soit son type de couverture sociale, et respecter la règle « du tact et de la mesure » lors de la présentation des honoraires.
10. Les professionnels du CMS restent personnellement responsables des actes qu'ils effectuent et doivent posséder une assurance responsabilité civile professionnelle.
11. Les professionnels du CMS s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à des fins de promotion et de publicité.

12. Les modalités d'entrée et de sortie de l'Association CMS ainsi que celles concernant le pilotage et la coordination sont contenues dans les statuts et le règlement intérieur de l'Association. Ces documents sont à la disposition des membres du CMS par l'intermédiaire de son secrétariat.

13. A être inscrit au Tableau de l'Ordre de sa profession du lieu de son exercice professionnel.

14. A participer à la Commission Scientifique du CMS selon sa spécificité et sa profession, afin que toutes les spécialités y soient représentées.

15. Les prescripteurs du CMS s'engagent à accompagner leurs prescriptions des protocoles validés au sein du pôle.

16. Les masseurs kinésithérapeutes du CMS s'engagent à respecter les protocoles validés au sein du pôle.

17. Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés , tout membre du CMS dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant auprès du secrétariat du Centre Mobilité et Sport : 3 route des Trois sources 95290 L'Isle-Adam.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Adresse [m@il](#) :

Date : / /

Signature